



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Secrétariat Général**

DIRECTION DE LA MODERNISATION ET  
DE L'ACTION TERRITORIALE

SOUS-DIRECTION DE LA CIRCULATION  
ET DE LA SECURITE ROUTIERES

SERVICE DU FICHIER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme  
Fax : "

Réf. :

Paris, le **03 AOUT 2012**

Maître Laureen SPIRA  
15 rue de Prony  
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 4 juin 2012, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. R. .

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi 14 et 15 mars 2012 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide et doté de 2 points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par délégation,  
le chef de ce fichier national  
des permis de conduire.